

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 14 septembre 2018

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2018078

Présents : 24

Objet : Communication du compte de gestion et du compte administratif 2017 de l'Espace Dourdan Informations

Le 14 septembre 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 7 septembre 2018, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Annie SARRAN, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Thomas KIEFFER a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Tarik EL GACHBOUR a donné pouvoir à Elsa CAUDY, Pierre DUCOLONER a donné pouvoir à Didier LECRENAIS, Farid GHENNAM a donné pouvoir à Aude BOQUET, Désigane FLORE a donné pouvoir à Nessa DAVRAIN, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : Eric RINEAU - Nadia LE BOURNOT - Christelle BARTHELEMY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice CROS

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

Par délibération n°2010-121 en date du 30 septembre 2010, la Commune a créé l'Office de tourisme de DOURDAN sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Suite au transfert de la compétence promotion du tourisme à l'intercommunalité, la Commune a, par délibération n° DEL2016116 du 18 novembre 2016, approuvé la modification des statuts de l'EPIC, à effet au 1^{er} décembre 2016.

Dès lors et à compter de cette date, l'EPIC « Espace Dourdan Informations » n'est plus assujéti aux dispositions du code du tourisme, mais aux articles L2221-1 à 10 et R2221-1 à 52 du code général des collectivités territoriales relatifs aux établissements publics dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargés de l'exploitation d'un service public industriel et commercial.

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, il est proposé de prendre acte de la communication du compte de gestion et du compte administratif 2017 de l'Espace Dourdan Informations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2221-13 à R2221-15, R2221-25, R2221-43 à R2221-48-1, R2221-49 à R2221-52,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu le budget primitif 2017 de l'Espace Dourdan Informations approuvé à l'unanimité le 14 décembre 2016 par le Conseil d'Administration,

Vu la délibération n° DEL2017003 du conseil municipal du 31 janvier 2017 prenant acte du budget primitif 2017 de l'Espace Dourdan Informations,

Vu le budget supplémentaire 2017 de l'Espace Dourdan Informations approuvé à l'unanimité le 5 avril 2017 par le Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°DEL2017079 du conseil municipal du 30 juin 2017 prenant acte du budget supplémentaire 2017 de l'Espace Dourdan Informations,

Vu le compte de gestion de l'Espace Dourdan Informations approuvé à l'unanimité le 30 juin 2018 par le Conseil d'Administration,

Vu le compte administratif 2017 de l'Espace Dourdan Informations approuvé à l'unanimité le 30 juin 2018 par le Conseil d'administration et se résumant comme suit :

EXECUTION DU BUDGET		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandat et titres)	Section d'exploitation	a 321 757,33	g 322 376,00	g-a 618,67
	Section d'investissement	b 12 554,57	h 2 454,00	h-b -10 100,57
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c	i 33 634,98	
	report en section d'investissement (001)	d	j 13 854,30	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		334 311,90	372 319,28	38 007,38
		=a+b+c+d	=g+h+i+j	=q-p
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k	
	Section d'investissement	f	l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	=k+l	
		=	=	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	321 757,33 =a+c+e	356 010,98 =g+i+k	34 253,65
	Section d'investissement	12 554,57 =b+d+f	16 308,30 =h+j+l	3 753,73
	TOTAL CUMULE	334 311,90 =a+b+c+d+e+f	372 319,28 =g+h+i+j+k+l	38 007,38

Vu l'avis de la commission « Finances – Sécurité » du 12 septembre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** :

- du compte de gestion 2017 de l'Espace Dourdan Informations,
- du compte administratif 2017 de l'Espace Dourdan Informations.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : 24 SEP. 2018
- Transmis au Représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme
La Maire

Maryvonne BOQUET

